



## VILLE D'ARGENTEUIL

HÔTEL DE VILLE  
12-14 Boulevard Léon Feix  
95100 ARGENTEUIL

Direction de l'Action Culturelle  
[lucile.barthomier@ville-argenteuil.fr](mailto:lucile.barthomier@ville-argenteuil.fr)  
Tél : 01.34.23.58.12

### **Autorisation d'occupation temporaire du domaine public : Espace Accueil le Figuier Blanc**

#### **PUBLICITE PREALABLE**

Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017  
Articles L.2122-1 et suivants  
du Code général de la propriété des personnes publiques

### **CAHIER DES CHARGES**

**Date Limite de Remise des Offres :**  
**28 juin 2019**

# RÈGLEMENT DE CONSULTATION

## Sommaire

### **ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU GESTIONNAIRE DU DOMAINE**

*Article 1.1 – Identification du gestionnaire du domaine*

*Article 1.2 – Renseignements complémentaires*

### **ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION**

*Article 2.1 – Cadre juridique*

*Article 2.2 – Objet de la consultation*

### **ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

*Article 3.1 – Durée de l'autorisation*

*Article 3.2 – Délai de validité des offres*

### **ARTICLE 4 - PRESENTATION DES PIÈCES DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE**

*Article 4.1 – Contenu du dossier de candidature (dans la mesure du possible) :*

*Article 4.2 – Caractéristiques de l'occupation et contenu de l'offre des candidats*

### **ARTICLE 5 - CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'OFFRE ET PROCÉDURE D'ATTRIBUTION**

*Article 5.1 – Critères de sélection*

*Article 5.2 – Procédure d'attribution*

### **ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

### **ANNEXE - CONVENTION**

## ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU GESTIONNAIRE DU DOMAINE

---

### *Article 1.1 – Identification du gestionnaire du domaine*

Gestionnaire du domaine :

**Ville d'Argenteuil**  
12-14 Boulevard Léon Feix  
95100 ARGENTEUIL

Représentée par son Maire en exercice, M. Georges MOTHON, dûment habilité par délibération n°2017/118 du Conseil municipal en date du 10 octobre 2017.

### *Article 1.2 – Renseignements complémentaires*

Directrice et programmatrice du Figuier Blanc : Cassandra DEWEINE / [cassandra.deweine@ville-argenteuil.fr](mailto:cassandra.deweine@ville-argenteuil.fr) / 01 34 23 58 00

## ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

---

### *Article 2.1 – Cadre juridique*

La présente consultation a pour objet l'attribution d'une ou plusieurs conventions d'occupation temporaire du domaine public communal, en vertu de l'article L.1311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

La présente consultation ne vise pas l'attribution d'un marché public ou d'une délégation de service public. L'attribution des conventions relève exclusivement de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 .

Il s'agit d'une procédure consistant, après publicité de son intention d'attribuer de telles conventions, et au regard des critères de sélection des offres définis dans le présent cahier des charges, à autoriser un opérateur privé à occuper temporairement le domaine public par voie de convention, ce dernier bénéficiant de l'exclusivité dans ce domaine pendant toute la durée de la convention.

### *Article 2.2 – Objet de la consultation*

Cette consultation porte sur la mise à disposition d'un espace accueil proposé dans le cadre des spectacles de la saison 2019/2020. Le candidat s'engage à vendre sur cet espace, et pour son compte, des ouvrages directement liés aux spectacles programmés. La sélection d'ouvrages est à la discrétion du candidat. La Ville suggère au candidat que la liste des ouvrages ci-dessous, pour les spectacles mentionnés, soient étudiés :

Titres à proposer (selon disponibilité chez les éditeurs) et dates des spectacles :

Dates	Heure	Spectacle	Durée	Titre devant notamment être mis à disposition:
samedi 12 octobre 2019	20:30	La Légende d'une vie	1h30	<i>Légende d'une vie</i> , Stéphane Zweig
samedi 9 novembre 2019	17:00	Les Derniers géants/ Après-midi des enfants	NC	<i>Les Derniers Géants</i> F. Place
dimanche 17 novembre 2019	16:30	Dchèquémotte	1h15	<i>Le fils de l'Ursari</i> , XL Petit
vendredi 29 novembre 2019	20:30	Galilée	NC	<i>La vie de Galilée</i> , B Brecht
vendredi 6 décembre 2019	20:30	La Machine de Turing	1h20	<i>La Machine de Turing</i> , A Turing
dimanche 12 janvier 2020	16:30	Le Misanthrope	1h40	<i>Le Misanthrope</i> , Molière
mardi 28 janvier 2020	20:30	Eugénie Grandet	1h40	<i>Eugénie Grandet</i> , H de Balzac
mardi 4 février 2020	20:30	Plaidoiries	1h20	<i>Les Grandes plaidoiries des ténors du barreau</i> , M Aron
mardi 25 février	20:30	L'Incivile	1h30	<i>Antigone</i> , Anouilh
vendredi 6 mars 2020	20:30	Les secrets d'un gainage efficace	1h30	<i>Notre corps nous-mêmes</i> , Boston Women Health Book Collective
vendredi 13 mars 2020	20:30	White Dog	1h35	<i>Chien Blanc</i> , R Gary
vendredi 27 mars 2020	19:30	L'Histoire du soldat	50 min	<i>L'histoire du soldat</i> , Charles Ferdinand Ramuz
mardi 5 mai 2020	20:30	Christophe Alévêque: revue de presse	NC	<i>Bienvenue à Webland</i> , Christophe Alévêque

L'espace accueil est situé au 16/18 rue Grégoire Collas 95100 Argenteuil

## ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### *Article 3.1 – Durée de l'autorisation*

Les conventions d'occupation seront attribuées pour la durée de chacun des événements.

L'occupation du domaine débutera à compter de la notification de la convention, sur les périodes définies par la convention.

Le présent document porte sur plusieurs événements distincts et les conventions d'occupation du domaine public sont donc susceptibles d'être accordées à plusieurs bénéficiaires. Par voie de conséquence, il est possible de candidater pour l'octroi d'une date, de plusieurs dates ou de toutes les dates proposées.

### *Article 3.2 – Délai de validité des offres*

Le délai de validité des offres est fixé à **45 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## ARTICLE 4 - PRESENTATION DES PIÈCES DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

### *Article 4.1 – Contenu du dossier de candidature (dans la mesure du possible) :*

- Un document décrivant les garanties financières et professionnelles du candidat (les pièces relatives à la nature ou aux conditions d'exploitation de l'entreprise/association) ;
- Un justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait de K-bis), ou les statuts avec arrêté de constitution de l'association ;
- Toute référence ou document susceptible d'appuyer l'aptitude du candidat à assurer l'exploitation du domaine public.

En l'absence d'un de ces documents, la Ville peut décider d'écarter la candidature.

#### ***Article 4.2 – Caractéristiques de l'occupation et contenu de l'offre des candidats***

##### Pour l'exploitation de l'espace accueil du Figuier Blanc lors des spectacles

Il s'agit de proposer un espace de vente afin de permettre au public d'acquérir des ouvrages en lien avec les spectacles proposés.

La mise à disposition de l'espace public est accordée à titre gratuit et les bénéfices des ventes reviendront au candidat.

Le candidat devra présenter les dates qu'il choisit, la liste des livres proposés à la vente au public, la liste du matériel dont il dispose, ainsi que les tarifs qu'il imagine pratiquer. Il pourra disposer sur place de :

- 1 table ;
- 1 chaise.

Il indiquera également les temps de montage et de démontage nécessaires et le nombre de personnes présentes sur le stand durant la période.

Le candidat doit être autonome quant à la vente des ouvrages et les tarifs doivent être ceux légalement pratiqués.

La Ville peut demander aux candidats de compléter leurs dossiers si des pièces sont manquantes ou incomplètes.

## **ARTICLE 5 - CRITERES DE SELECTION DE L'OFFRE ET PROCEDURE D'ATTRIBUTION**

---

#### ***Article 5.1 – Critères de sélection***

Le bénéficiaire de chacune des conventions d'occupation du domaine public sera sélectionné en fonction des critères suivants :

- Autonomie (transports, matériel, etc.)
- 
- Diversité des livres proposés
- Cohérence entre le candidat et son implication dans le lieu

#### ***Article 5.2 – Procédure d'attribution***

Suite à une première analyse des offres, la Ville se réserve le droit de négocier avec le ou les candidats ayant remis les offres les plus intéressantes. La négociation peut porter sur un ou l'ensemble des éléments mentionnés ci-avant. La Ville peut également sélectionner le(s) bénéficiaire(s) uniquement sur la base des offres initiales, sans négociation.

Si la Ville décide de procéder à des négociations, ces dernières pourront être réalisées par écrit (mail, fax, courrier) ou pourront donner lieu à l'audition des candidats.

Suite à cette phase, les candidats devront faire parvenir à la Ville une contre-proposition qui sera analysée en fonction des critères énoncés à l'article 5.1 du présent cahier des charges.

Chacun des candidats est donc invité à indiquer dans son offre :

- une adresse mail ;
- un numéro de télécopie ;
- le nom de l'interlocuteur.

## **ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

---

Les candidatures et les offres doivent être rédigées en français et exprimées en euros.  
Le(s) signataire(s) doit-vent) être habilité(s) à signer les documents.

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante :

**Ville d'Argenteuil**  
Service de l'Action culturelle  
12-14 Boulevard Léon Feix  
95100 ARGENTEUIL

SOUS PLI CACHETE PORTANT LES MENTIONS SUIVANTES :

**Offre pour :  
Espace Accueil le Figuier Blanc**

**NE PAS OUVRIR**

Le pli devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée ci-dessus.

La date limite pour la réception des offres est fixée au 28 juin 2019 à 10h. Les offres reçues après la date et l'heure limites fixées seront rejetées et renvoyées aux candidats.

## **ANNEXE - CONVENTION**

---

Lors de la remise de l'offre, le candidat doit remettre deux exemplaires de la convention ci-annexée, complétées et signées.